

Image not found or type unknown



Demande de part sur héritages

Par **calin**, le **09/02/2010 à 13:34**

Bonjour,rnrnPouvez vous me renseigner , je voudrais savoir si j'ai le droit de toucher la part de ma mère ki est décédé il y a 2 ans et demi , mon pere est toujours vivant et j'ai 2 soeurs qui sont comme moi marié , sachant qu'il n'y a que de l'argent en banque . merci de votre reponse .

Par **fif64**, le **09/02/2010 à 14:47**

Si votre père a opté pour l'usufruit, non, vous ne pouvez rien toucher avant son décès.